



dentalmedic

Qu'est-ce que Dentalmedic?

C'est un contrat d'assurance santé qui propose la prise en charge de nombreux soins et traitements préventifs pour faire face à vos dépenses de santé dentaires. De plus, en cas d'accident grave, les frais de soins dentaires et odontologiques peuvent être entièrement couverts.

C'est une assurance buccodentaire qui offre des prestations de qualité sur toute l'Espagne et ceci sans aucune formalité médicale à l'adhésion.

Comment fonctionne Dentalmedic?

L'assuré peut accéder directement au dentiste de son choix parmi un réseau de médecins chirurgiens-dentistes, médecins stomatologues et cliniques dentaires.

- Sans aucune demande préalable d'autorisation: il vous suffit de prendre rendez-vous avec le professionnel et de lui présenter une pièce d'identité (DNI, NIE).
- Accédez directement à notre annuaire de professionnels sur toute l'Espagne: www.agrupacio.es

Quels sont les risques couverts?

Dentalmedic, vous propose une garantie pour faire face à vos dépenses dentaires imprévues:

- Une prise en charge pour un maximum d'actes concernant des soins dentaires.
- Des actes non pris en charge avec des tarifs négociés.

Actes remboursés par votre contrat?

La prise en charge varie en fonction de l'âge des assurés :

- Jusqu'à 15 ans:
Tous les soins et actes dentaires des spécialités médicales d'odontologie et stomatologie suivants sont pris en charge: acte de prévention, détartrage, fluorations, radiographies, actes de soins conservateurs et actes chirurgicaux dentaires (à l'exception de l'orthodontie qui n'est pas pris en charge).
- A partir de 16 ans:
Tous les soins et actes dentaires suivants sont pris en charge: acte de prévention, détartrage, radiographies, actes de soins conservateurs.

Actes dentaires non prises en charges et accessibles à tarif négociés

Les prothèses dentaires, implants et orthodontie, sont accessibles avec des tarifs réduits (réduction tarifaire en moyenne de l'ordre de 45% par rapport aux tarifs en consultation privé), dans notre réseau de 1.500 professionnels (les tarifs des actes sont consultables dans l'annexe de garanties).

Garantie complémentaire dentaire en cas d'accident grave

En souscrivant cette garantie complémentaire, votre contrat prendra en charge en cas d'accident grave, toutes vos dépenses bucco dentaires ainsi que celles non remboursées habituellement.

- Jusqu'à 6.000€ accessibles dès la date de survenance de l'accident et ceci pour une période maximum de 1 an.

De plus, cette garantie vous offre les services suivants :

- Second avis médical.
- Assistance médicale et sociale par téléphone 24 h sur 24.





Délais d'attente

Pour les traitements endodontiques et les actes d'obturation: 2 mois de délais d'attente pour toute personne âgée de 16 ans et plus.

Offres commerciales

En cas de multi souscription de produits

- Souscription en complément d'un produit santé d'Agrupació: - 25% sur votre cotisation

Réduction commerciale familiale

- 3 assurés ou plus: - 15% sur votre cotisation

Modalités de paiement

- Mensuel.
- Trimestriel -2% sur votre cotisation.
- Semestriel -3% sur votre cotisation.
- Annuel -5% sur votre cotisation.

L'ensemble des réductions sont cumulables.

Autres caractéristiques

Toute personne physique résidant en Espagne. Jusqu'à 15 ans, l'enfant doit être couvert par le contrat d'un (des) parent(s) ou de son tuteur légal.

- Sans déclaration d'état de santé.
- Aucune exclusion suite à des problèmes de santé dentaires préexistants à la souscription.
- Service d'urgences 24H (902 23 40 40).

Qui peut souscrire?

Toute personne physique résidant en Espagne. Jusqu'à 15 ans, l'enfant doit être couvert par le contrat d'un (des) parent(s) ou de son tuteur légal.